



Comment avoir le nom de sa famille d'accueil pour oublier le sien

Par **mariedesicile**, le **18/04/2012** à **23:37**

Bonjour,

Je m'appelle Marie, j'ai 19 ans.

J'ai été placée dans une famille d'accueil à ma naissance. J'ai été reconnue par un homme qui n'est pas mon père biologique. Aujourd'hui, je souhaiterai me faire adopter par cette famille, effacer mon nom pour avoir le nom de ma famille mais je ne sait pas quelles démarches faire, où aller. Je souhaite des réponses afin de pouvoir effectuer cette démarche que j'attends depuis longtemps. Je suis complexée par ce nom que je ne veux plus porter.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **19/04/2012** à **08:23**

Bonjour,

Etant majeure, vous pouvez faire une demande auprès du Juge aux Affaires Familiales. Vous devez faire cette démarche avec votre famille d'accueil car l'accord des parents qui vous ont élevée, aimée, entourée, durant ces 19 années est indispensable. Vous avez droit à avoir un avocat et si vous n'avez pas les moyens de prendre un avocat, vous pouvez demander au greffe du tribunal l'aide juridictionnelle.

Vous verrez donc, avec vos "parents" si vous optez pour une adoption simple ou une adoption plénière car vos parents biologiques seront, eux aussi, informés.

Par **sadkara**, le **17/05/2012 à 10:25**

Bonjour,

Je suis dans le même cas de figure que la jeune fille qui a posté le message, et je faisais des recherches parce que je souhaite, moi aussi, porter le nom de ma famille d'accueil. Merci pour la réponse, je n'avais aucune idée de la démarche à faire.

Par **unemamounette**, le **27/06/2012 à 17:22**

Bonjour,

Maintenant les démarches sont simplifiées pour l'adoption de majeur(e)s dans votre situation. Il faut aller au tribunal de grande instance avec vos "parents" puis effectivement vos parents biologiques seront informés de votre demande. En cas d'opposition de leur part, le Procureur examine vos motivations et dans des histoires comme les vôtres, il donne son accord. Ensuite, cela ne passe plus par le juge mais chez un notaire. Votre délai de réflexion est de 2 ou 3 mois.

Bonne longue vie de famille à vous ! Trouvez votre place, votre identité et construisez vous pour transmettre cela à vos enfants.

unemamounette

Par **sadkara**, le **29/06/2012 à 11:12**

bonjour ,

j'ai fait la demande mais on m'a expliqué qu'à la base il accole juste le nom de la famille d'accueil à mon nom mais ce n'est pas ce que je souhaite alors j'espère que le juge acceptera de substituer le nom de ma famille d'accueil à mon nom :-)

Par **letyp**, le **21/08/2014 à 17:24**

Bonjour, je suis dans la même cas de figure sauf que moi je ne cherche pas à me faire adopter seulement rajouter le nom de ma famille d'accueil au mien, les démarches sont elles les mêmes ?